



Compte Rendu du conseil municipal Du 14 mars 2017

Présents : Joël PAPINEAU, Lucette PELISSON, Marie-Thérèse GRANDILLON, Béatrice RAVET, Eric VIGNAUD, Annick MITCHELL, Jean-Jacques BARIL, Laure POGET, Patricia GROUX, Alain GALTIE.

Absent excusé : Claude GAUDIN

Secrétaire de Séance : Patricia GROUX

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 janvier 2017, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 : MAIRIE, PLATANES 1 ET PLATANES 2

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion des budgets de la commune de Saint-Sornin, des Platanes 1 et des Platanes 2 constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion des budgets de la commune de Saint-Sornin des Platanes 1 et des Platanes 2 du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : MAIRIE, PLATANES 1 ET PLATANES 2

Compte administratif Budget Principal de la Commune

Sous la présidence de Mme PELISSON, 2^{ème} Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	311 195.26 €
Recettes.....	320 200.42 €
Report excédentaire 2014	243 866.97 €
Excédent de clôture :	252 872.13 €

Investissement

Dépenses	314 714.73 €
Recettes.....	511 700.21 €
Report déficitaire 2016	169 726.63 €
Restes à réaliser dépenses :	88 000.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Besoin de financement :	60 741.15 €

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget communal 2016

Compte administratif Budget « Platanes 1 »

Sous la présidence de Mme PELISSON, 2^{ème} Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Platanes 1 de 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	2 151.05 €
Recettes.....	38 922.90 €
Report déficitaire 2015	- 3 851.51 €
Résultat de clôture :	32 920.34€

Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes.....	0.00 €
Report déficitaire 2015	- 17 383.66 €
Résultat de clôture :	- 17 383.66 € €

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

🟡 **D'APPROUVER** le compte administratif du budget Platanes 1 2016

Compte administratif Budget « Platanes 2 »

Sous la présidence de Mme PELISSON, 2^{ème} Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Platanes 2 de 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	7 408.00 €
Recettes.....	56 250.26 €
Report excédentaire 2015	181 966.58 €
Résultat de clôture :	230 808.84 €

Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes.....	0.00 €
Report excédentaire 2015	5 889.40 €
Résultat de clôture :	5 889.40 €

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

🟡 **D'APPROUVER** le compte administratif du budget Platanes 2 2016

CIMETIERE

Il y a une dizaine d'année la concession 253 a été vendue à M. et Mme Dupont et a été inscrite au numéro 251.

Mme Noir est venue en fin d'année dernière acheter une concession, la mairie lui a vendu la concession 253 (libre sur les plans et documents).

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire d'autoriser la vente à Mme Noir à perpétuité. Le Conseil municipal valide à l'unanimité la régularisation de cette vente auprès du trésorier.

INDEMINITE DE CONSEIL ALLOUE AU TRESORIER

Suite à l'arrivée de Mme Patricia MARTIN, nouvelle comptable à la trésorerie de Marennes, il y a lieu de délibérer sur l'attribution d'indemnité à lui verser dans le cadre de son concours pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui attribuer une indemnité de 100%.

PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE INCENDIE (DECI)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs et les prestations de la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eaux de la Charente Maritime).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de confier le contrôle des points de défense incendie de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

SYNDICAT MIXTE DE BROUAGE

L'an dernier le syndicat mixte de Brouage a organisé le spectacle de la compagnie Arch 'en sel avec la participation logistique de la commune.

Cette année le syndicat mixte de Brouage a décidé d'organiser un spectacle à la Tour de Broue.

Le Conseil Municipal décide de participer au financement de ce projet à hauteur de 1 000.00 €.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M le maire expose que la communauté de communes de Marennes exerce de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale »

Avant le 27 mars les communes doivent donner leur avis sur la création d'un Plan Local D'urbanisme Intercommunal.

Considérant que la Commune de Saint-sornin élabore un PLU, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer à la création d'un PLUI. (au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes de Marennes).

Séance levée à 23h00